

# Canada



**United Way**  
East Ontario

## **ICI, AVEC CŒUR, EN SITUATION DE CRISE MONDIALE (COVID-19) :**

**FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE  
D'URGENCE**

### **FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)**

**RENSEIGNEMENTS – ÉQUIPE DES INVESTISSEMENTS DE  
CENTRAIDE DE L'EST DE L'ONTARIO :**

**Bureau d'Ottawa :**

**Courriel : [ecsf-sdcm@unitedwayeo.ca](mailto:ecsf-sdcm@unitedwayeo.ca)**

**Boîte vocale : 613-683-3861**

Nous vous suggérons de communiquer avec nous par courriel à l'adresse susmentionnée au lieu de communiquer avec un membre du personnel en particulier. Cela nous permet de vous répondre plus rapidement.

## FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

**Q Puis-je soumettre une copie papier de ma proposition?**

R Non. Les propositions doivent être soumises par courriel. Nous ne sommes pas en mesure d'accepter les demandes tardives, ni celles qui ne sont pas soumises par courriel.

**Q Puis-je soumettre une proposition écrite à la main?**

R Non. Les propositions doivent être dactylographiées et complétées sur un ordinateur. Nous ne sommes pas en mesure d'accepter les soumissions écrites à la main.

**Q Existe-t-il des restrictions qui rendent un programme inadmissible au financement?**

R Oui. Votre organisation ne doit pas avoir réservé les sommes nécessaires pour couvrir les coûts des activités, peu importe si elles sont mentionnées dans une demande faite par un autre moyen, dans le cadre du programme fédéral en réaction à la COVID-19 ou de source différente.

**Q Puis-je soumettre une proposition pour un programme qui compte des partenaires d'autres organisations?**

R Oui. Centraide de l'Est de l'Ontario encourage une approche axée sur la collaboration et s'intéresse aux programmes qui travaillent avec des partenaires ou qui sont offerts à de multiples endroits. Nous encourageons également les candidats à envisager des programmes qui ont une incidence à l'échelle régionale.

**Q Quels sont les domaines de soutien pour lesquels il est possible de recevoir un financement?**

R Les organismes de services communautaires locaux sont invités à soumettre une demande de proposition pour répondre à l'un des besoins suivants :

<b>Besoins fondamentaux :</b>	Faisons en sorte que les gens aient accès aux biens indispensables de la vie, comme la nourriture, les produits nettoyants et les produits hygiéniques, ainsi qu'à d'autres ressources essentielles aidant les personnes les plus vulnérables à rester en bonne santé.
<b>Aide pour personnes âgées :</b>	Aidons les personnes âgées vulnérables et isolées pour qu'elles soient elles aussi appuyées. Les fonds amassés financeront des activités comme des programmes virtuels, des évaluations de mieux-être par téléphone, des activités d'engagement à faible risque, ainsi que des services de transport et de livraison de biens indispensables de la vie pour les personnes qui s'isolent.
<b>Capacité des services communautaires:</b>	Assurons-nous que nos organismes communautaires continuent d'offrir des services essentiels locaux.

<b>Soutien en matière de santé mentale :</b>	Offrons des lignes d'écoute téléphonique et de l'aide à la navigation des services pour que tous puissent en tirer parti. Ces services comprennent des lignes d'aide en matière de santé mentale et en situation de crise pour jeunes et adultes, et d'autres services en matière de santé mentale et de crise virtuels ou en ligne, qui continuent de connaître une hausse de leur utilisation.
<b>Soutien des bénévoles :</b>	Aidons les gens exceptionnels qui viennent en aide à ceux qui en ont le plus besoin au moyen de plateformes en ligne, de recrutement ciblé de bénévoles, de coordination et de systèmes de soutien.

**Q Y a-t-il des restrictions budgétaires?**

**R** Oui. Votre organisation doit avoir un budget raisonnable.

Si les fonds permettent aux personnes et aux familles en situation de vulnérabilité d'avoir accès plus facilement aux services et aux ressources nécessaires au sein de la communauté, ces dépenses sont autorisées. Cela comprend le renforcement des capacités ou les dépenses en capital nécessaires à l'exécution du programme. Les dépenses doivent être axées sur la mise en place d'un service direct (par exemple : formation sur l'utilisation sécuritaire des équipements de protection individuelle ou des ordinateurs). Dans ces cas, les rapports devraient porter sur les personnes servies, du fait de la capacité renforcée.

Les coûts liés au programme sont définis comme suit : salaires et coûts obligatoires liés à l'emploi pour le personnel du projet; honoraires pour services professionnels; coûts d'évaluation; honoraires; frais d'accueil; coûts des participants; frais d'impression, de publicité, de distribution et autres frais de communication; frais de déplacement au Canada; location, réparation, rénovation ou entretien des installations; achat ou location d'équipement, de matériel et de fournitures; et frais d'expédition de l'équipement, du matériel ou des fournitures.

**Q Quand dois-je avoir dépensé le financement?**

**R** Le programme doit être exécuté dans un court délai (à partir de la date de signature de l'entente jusqu'au 31 mars 2020).

**Q Les organismes devraient-ils soumettre des lettres d'appui?**

**R** Non. Les lettres d'appui ne sont pas requises. Aucune documentation à l'appui ne sera acceptée ou prise en considération lors du processus d'évaluation.

**Q Exigez-vous des références?**

**R** Non. Aucune référence n'est requise. Aucune documentation à l'appui ne sera prise en considération lors du processus d'évaluation.

**Q Les organismes dont le revenu est inférieur à 250 000 \$ peuvent-ils être prêts à fournir un examen financier au lieu d'états financiers vérifiés?**

**R** Oui. Les organismes de bienfaisance ayant un revenu inférieur à 250 000 \$ peuvent uniquement soumettre des états financiers révisés, sur demande seulement, s'ils ont obtenu une subvention d'un bureau local de Centraide de l'Est de l'Ontario (Prescott et

Russell, Ottawa, ainsi que les comtés de Lanark et de Renfrew) au cours des cinq (5) dernières années (2015-2016 à 2019-2020) et s'ils sont en règle avec Centraide.

- Q Est-ce qu'il y a un nombre limité de demandes qu'un demandeur peut soumettre?**  
**R** Non, il n'y a pas de limite au nombre de propositions qu'un organisme peut soumettre. Un organisme peut soumettre une ou plusieurs demandes pour chacun ou pour plusieurs domaines de soutien. Toutefois, chaque proposition doit avoir une population cible différente.
- Q Est-ce qu'il y a un montant limite pour les demandes soumises?**  
**R** Non, il n'y a pas de limite. Cependant, les fonds disponibles sont limités. En règle générale, nous recommandons que les demandes soient d'un minimum de 15 000 \$. Les organismes demandeurs devraient demander la somme dont ils ont besoin pour produire des résultats qui appuient l'objectif prioritaire mentionné dans la demande. N'oubliez pas que les sommes accordées pourraient être inférieures à celles demandées.
- Q Est-ce qu'il y a un modèle d'entente de parrainage?**  
**R** Non. Les organismes partenaires devraient conclure une entente ensemble. L'entente devrait clairement indiquer ce que chaque partenaire contribue au programme (c.-à-d., espace, temps, activités, etc.). L'entente devrait être signée par le directeur général et le président du conseil d'administration de chaque organisme partenaire.